

H3.

P A R I S

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES
ANCIENS COMBATTANTS
ET
VICTIMES DE LA GUERRE

DIRECTION DES STATUTS
ET DES SERVICES PÉNITENTIAIRES

Paris, le 10 Février 1956

DIRECTION
DU CONTENTIEUX, DE L'ÉTAT CIVIL
ET DES RECHERCHES

Sous-Direction des Services de
Combattants et Victimes de Guerre

Bureau des Déportés et des
Statuts Divers

DÉCISIONS

SOUS-DIRECTION
DE L'ÉTAT CIVIL
ET DES RECHERCHES

portant refus du titre DÉPORTE RESISTANT
(Loi n° 48-1251 du 6 août 1948)

BUREAU DES FICHIERS
ET DE L'ÉTAT CIVIL. — DÉPORTÉS
139, rue de Bercy, PARIS (12^e)

et attribution du titre DÉPORTE POLITIQUE
(Loi n° 48-1404 du 9 septembre 1948)

N° 19.305

LE MINISTRE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE DÉCIDE :

1° La demande d'attribution du titre de DÉPORTE RESISTANT

concernant :

Monsieur LEGOUGE Roger

né le 23 Mai 1923 à VINCENNES (Seine)

domicilié à

décédé le 6 Novembre 1944 à DORA (Allemagne)

disparu le à

est rejetée pour le motif ci-après :

Il résulte du dossier que l'intéressé ne remplit pas les conditions exigées par les dispositions combinées des articles R. 286 et R. 287. du Code des Pensions

2° Le titre de DÉPORTE POLITIQUE est accordé à l'intéressé, sur avis conforme de la Commission Nationale des déportés et internés politiques.

Période d'internement prise en compte :

du 15 Novembre 1943 au 16 Janvier 1944

Période de déportation prise en compte :

du 17 Janvier 1944 au 6 Novembre 1944

Carte n° 110119483 délivrée à

Monsieur LEGOUGE Georges
24, rue Jeanne d'Arc à MONTREUIL
(Seine)



Partie a utiliser après l'avoir détachée, comme accusé de réception de la
carte ci-dessus et a mettre à la poste après signature.

Je, soussigné, LECOUFE Georges
reconnais avoir reçu la carte dont le numéro figure sur le présent accusé
de réception.

Signature

LECOUFE

N° 101.19483